



FLASH...

4 novembre 2002.18H30

**RESULTATS FINANCIERS...
8EME EXERCICE BENEFICIAIRE CONSECUTIF**

INFO CLUB

Le Conseil d'Administration de la S.A.S.P. Olympique Lyonnais vient d'arrêter ses comptes clos au 30 Juin 2002.

Le total des produits s'est élevé à 94,01 M€ (616,67 MF), soit en progression de 15% par rapport à l'exercice 2000/2001. Il est à noter que 22,8 M€ de ces 94,01 M€ ont été obtenus par le produit de la cession des joueurs (Bak, Blanc, Hellebuyck et Marlet).

L'excédent brut d'exploitation est supérieur à 30 M€ (196,79 MF), soit 32 % du total des produits.

Le résultat d'exploitation de 5,62 M€ (36,86 MF) représente plus de 6 % du total des produits.

Le résultat net après fiscalité latente s'élève à 840 000 €.

Ce résultat bénéficiaire est le 8ème consécutif dégagé par la S.A.S.P. Olympique Lyonnais.

Sur un plan bilanciel, les capitaux permanents s'élèvent à près de 30 M€ donnant à la S.A.S.P. Olympique Lyonnais une capacité d'endettement aussi de l'ordre de 30 M€.

Le budget 2002/2003 arrêté par le Conseil d'Administration fait apparaître une nouvelle croissance d'environ 8 % des produits qui devraient ainsi être de 101,5 M€ (665,8 MF) en tenant compte d'une prévision intégrant un 2ème tour de la Ligue des Champions et des cessions de joueurs pour environ 25 M€.

L'Olympique Lyonnais qui a disputé mercredi dernier le 97ème match européen de son histoire et le 49ème depuis 6 ans, a enregistré un nombre record de 113.000 spectateurs à l'occasion des 3 matches à Gerland de cette 1ère phase de la Ligue des Champions.

La billetterie a d'ailleurs connu au cours des ces dernières saisons, une croissance exceptionnelle de son chiffre d'affaires qui est passé de 6 M€ en 98/99 à plus de 13 M€ cette saison 02/03.

Les activités périphériques de merchandising, régie média, diversification dans la restauration et les voyages pourraient dans l'exercice 2002-2003 approcher un chiffre d'affaires global de près de 15 M€.

La S.P.C.S, holding de contrôle et société de commercialisation du groupe s'apprête à renforcer à nouveau ses capitaux permanents d'un minimum de 30 M€.